

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

**ARRETE PORTANT CHANGEMENT DE GRADE**  
**D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

- CAPITAINE -

AP82 - SDIS82 - 2015 - 07 - 017

Arrêté SDIS N° 2015- 522

LE PREFET DE TARN ET GARONNE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

**Vu** la nomination de Monsieur PEZOU Laurent au grade de lieutenant de sapeur-pompier volontaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;

**Sur** proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours de Tarn et Garonne ;

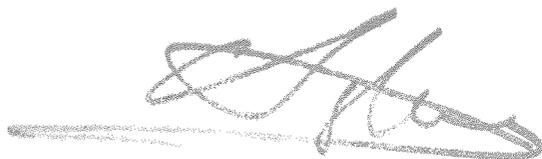
**ARRETEMENT :**

**Article 1** – Monsieur PEZOU Laurent, lieutenant de sapeur-pompier volontaire du centre de secours de Verdun sur Garonne, est promu au grade de capitaine de sapeur-pompier volontaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Article 2** – Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Tarn et Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Le Président du Conseil d'Administration,

Fait à Montauban, le - 6 JUIL. 2015  
Le préfet de Tarn et Garonne,



**Christian ASTRUC**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 1025 du 28 novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le tribunal administratif et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :